



**A l'attention des Maires des  
communes du Grésivaudan,**

Crolles, le 23 avril 2018

N/Réf : FG/BM/DG/2018 - 01259

S/C Direction Générale

Objet : Ouverture des accueils de loisirs intercommunaux  
Affaire suivie par D. Gontard, responsable enfance jeunesse

Monsieur le Maire,

Suite à la réforme des rythmes scolaires impactant de nombreuses communes du Grésivaudan, j'ai le plaisir de vous informer que nos accueils de loisirs intercommunaux de Tencin, des Adrets, de St Maximin, et de La Terrasse seront ouverts les mercredis en journée à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Les familles pourront inscrire leurs enfants les mercredis selon trois possibilités :

- à la journée.
- à la ½ journée avec repas soit de 8h à 13h30.
- à la ½ journée sans repas soit de 13h30 à 18h.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la responsable enfance jeunesse Delphine Gontard au 04 88 68 02 93 ou à [dgontard@le-gresivaudan.fr](mailto:dgontard@le-gresivaudan.fr).

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président,

**Francis GIMBERT**

Et par délégation

Le vice-président chargé de la solidarité et à  
la cohésion sociale

**Bernard Michon**

